



# DÉBATS DU SÉNAT

---

1<sup>re</sup> SESSION • 42<sup>e</sup> LÉGISLATURE • VOLUME 150 • NUMÉRO 37

---

## LE SÉNAT

MOTION TENDANT À EXHORTER LE GOUVERNEMENT  
À PRENDRE LES MESURES QUI S'IMPOSENT  
POUR DÉSAMORCER LES TENSIONS ET RÉTABLIR  
LA PAIX ET LA STABILITÉ DANS LA MER DE CHINE  
MÉRIDIIONALE—AJOURNEMENT DU DÉBAT

Discours de

l'honorable Thanh Hai Ngo

Le mardi 17 mai 2016

## LE SÉNAT

Le mardi 17 mai 2016

### LE SÉNAT

#### MOTION TENDANT À EXHORTER LE GOUVERNEMENT À PRENDRE LES MESURES QUI S'IMPOSENT POUR DÉSAMORCER LES TENSIONS ET RÉTABLIR LA PAIX ET LA STABILITÉ DANS LA MER DE CHINE MÉRIDIIONALE—AJOURNEMENT DU DÉBAT

L'honorable Thanh Hai Ngo, conformément au préavis donné le 12 mai 2016, propose :

Que le Sénat observe avec inquiétude le comportement de plus en plus hostile de la République populaire de Chine dans la mer de Chine méridionale et exhorte par conséquent le gouvernement du Canada à encourager toutes les parties en cause, et en particulier la République populaire de Chine, à :

- a) reconnaître et maintenir la liberté de navigation et de survol garantie par le droit international coutumier et la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer;
- b) cesser toutes les activités qui pourraient compliquer ou aggraver les différends, notamment la construction d'îles artificielles, l'extension du territoire terrestre en mer et l'accroissement de la militarisation de la région;
- c) respecter tous les efforts multilatéraux antérieurs visant à régler les différends et s'engager à mettre en œuvre un code de conduite contraignant dans la mer de Chine méridionale;
- d) s'engager à trouver une solution pacifique et diplomatique aux différends qui est conforme aux dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et respecter les ententes de règlement conclues par la voie de l'arbitrage international;
- e) renforcer les efforts visant à réduire considérablement les impacts environnementaux des différends sur le fragile écosystème de la mer de Chine méridionale;

Que, de plus, le Sénat exhorte le gouvernement du Canada à appuyer ses partenaires et ses alliés régionaux et à prendre les mesures additionnelles qui s'imposent pour désamorcer les tensions et rétablir la paix et la stabilité dans la région;

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'en informer.

— Honorables sénateurs, je prends la parole aujourd'hui pour attirer l'attention du Sénat sur le comportement agressif de la Chine en mer de Chine méridionale.

Il y a deux mois, j'ai présenté une interpellation à ce sujet, dans cette Chambre, pour illustrer le fait que la mer de Chine méridionale constitue un enjeu stratégique de premier plan pour les États des îles du sud-est qui la bordent, mais surtout pour la Chine, qui exhibe depuis longtemps un comportement hostile pour affirmer sa vision particulière de la propriété territoriale.

Je tiens avant tout à remercier tous les sénateurs qui ont manifesté leur intérêt à l'égard de cette question, et j'encourage également tous les sénateurs à prendre part au débat à venir. Dans le cadre de l'interpellation, nous avons discuté de la situation de la mer de Chine méridionale, qui fait l'objet de revendications par six nations.

Nous avons également vu que ces revendications ont donné lieu à des tensions accrues et à l'occupation militaire de plusieurs îles. Nous avons en outre discuté de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et de son application dans le cas de la mer de Chine méridionale.

Plusieurs gestes agressifs posés par la Chine ont aussi été soulignés. Or, au cours des deux dernières semaines, la tension n'a fait que s'accroître, à telle enseigne qu'une réponse plus énergique est instamment requise. Il est donc opportun de présenter cette motion qui vise les deux objectifs suivants. Premièrement, il s'agit d'attirer l'attention du Sénat sur cette question. Deuxièmement, nous voulons exhorter le gouvernement à agir davantage dans ce dossier.

C'est l'atterrissage d'un avion chinois sur la piste du récif Fiery Cross en janvier qui m'a incité à traiter de cette question. Ce récif, revendiqué par la Chine, Taïwan et les Philippines, a été construit comme une île artificielle. Le terrain d'aviation de l'île est le plus long de la région et le seul qui soit adapté aux bombardiers lourds. En février, les autorités chinoises ont déployé des missiles sol-air sur l'île de Wudi, une première dans la région. Depuis lors, la militarisation chinoise de la mer de Chine méridionale s'est fortement intensifiée.

Le 21 mars, on a signalé que des missiles de croisière antinavires avaient aussi été déployés sur l'île de Wudi. Des avions de chasse y ont été basés le 6 avril. Le 26 avril, on a signalé que les forces chinoises travaillaient à l'aménagement d'un terrain d'aviation et d'une garnison permanente sur le récif de Scarborough.

Le récif de Scarborough se trouve à peine à plus de 200 kilomètres de la plus grande île des Philippines. La survie des pêcheurs philippins dépend de leur accès à ce récif. Les forces chinoises se sont emparées du récif en 2012, après un affrontement naval, et en interdisent l'accès aux pêcheurs depuis.

Le 12 avril, l'armée chinoise a procédé à l'essai de son dernier missile balistique intercontinental. Ce missile est en mesure de frapper partout aux États-Unis. Cet essai coïncidait avec la visite des avant-postes chinois en mer de Chine méridionale par un général chinois de haut rang.

[Traduction]

L'agressivité de ces offensives est accentuée par la présence constante de la garde côtière chinoise. Celle-ci est composée de plus de 200 navires, dont certains comptent parmi les plus gros navires de garde côtière du monde. En patrouillant le vaste territoire maritime revendiqué par la Chine et en harcelant les navires qu'elle trouve sur son chemin, la garde côtière chinoise contrôle la région et assure une couverture aux navires de pêche chinois qui font intrusion dans les eaux des autres pays.

Les autres pays de la région répondent à ces agressions constantes en rendant la pareille et en renforçant leur armée. En mars, les Philippines et les États-Unis ont signé un accord de défense qui permet aux Américains d'occuper plusieurs bases militaires philippines aux environs de la région en cause. Les deux pays ont annoncé qu'ils patrouilleraient ensemble dans la mer de Chine méridionale à partir d'avril.

Même les pays qui sont toujours demeurés neutres dans les conflits de la mer de Chine méridionale se sont vus obligés d'agir. Le budget militaire de Singapour, le plus important du Sud-Est asiatique en proportion du PIB, serait appelé à augmenter en

raison de ce que le ministre singapourien de la Défense appelle la « montée du nationalisme » dans la région.

Après les incursions de jusqu'à 100 bateaux de pêche chinois et navires de la garde côtière chinoise dans les eaux malaisiennes en mars, le ministre de la Défense de la Malaisie a demandé qu'on fasse reculer la Chine et le ministre des Affaires étrangères a affirmé que la Malaisie ne pouvait plus demeurer neutre dans ce dossier.

Honorables sénateurs, voilà quelques-uns des événements qui font ressortir une tendance inquiétante. J'ai l'intention de publier un exposé de position détaillé pour expliquer le différend maritime, résumer les revendications concurrentes, énumérer les activités hostiles en cours et faire comprendre les répercussions de ce conflit sur le Canada et la communauté internationale. C'est pourquoi cette motion vise à indiquer clairement que le comportement de plus en plus hostile de la République populaire de Chine met en péril la paix et la stabilité de la région et qu'il nuit au droit maritime international.

Le Canada doit se joindre aux pays qui exhortent la Chine et les autres États en cause à prendre les mesures suivantes, qui sont énoncées dans la motion :

[Français]

À l'alinéa *a*), il s'agit de reconnaître et de faire respecter le droit de navigation et de vol garanti par le droit international coutumier et la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

La libre circulation des navires et des aéronefs est essentielle à l'économie mondiale. La liberté de navigation est l'un des fondements du droit maritime que le Canada doit faire respecter à l'échelle internationale. Or, la Chine porte atteinte aux principes de la libre navigation de deux façons. Premièrement, elle exige que les navires de guerre étrangers qui souhaitent passer dans ses eaux territoriales en vertu du droit de passage inoffensif en demandent la permission au préalable, ce qui est contraire à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Deuxièmement, la Chine reste délibérément vague au sujet du statut juridique de ses revendications maritimes expansionnistes. La confusion qui en découle ne favorise pas la protection de la liberté de navigation dans la région.

À l'alinéa *b*), il s'agit de cesser toute activité qui compliquerait ou exacerberait les différends, comme la construction d'îles artificielles, les revendications de territoires et la poursuite de la militarisation de la région.

La Chine n'est pas la seule à avoir contribué à la militarisation de la région. La plupart des États revendicateurs ont occupé des îles et des récifs en mer de Chine méridionale et y ont construit des îles artificielles pour consolider leurs positions. Toutefois, les mesures prises par la Chine dépassent de loin celles de tous les autres acteurs. Les activités de la Chine, au cours des deux dernières années et demie seulement, représentent 95 p. 100 de toutes les réappropriations de territoires dans les îles Spratly au cours des 40 dernières années.

En outre, la Chine est le seul pays à déployer dans la région des actifs militaires qui n'ont pas d'utilité civile. Il y a une grande différence entre la construction des phares et des ports à des fins militaires et civiles et le déploiement de missiles antiaériens et antinavires dans la région. Si d'autres pays contribuent à la militarisation en mer de Chine méridionale, ce n'est qu'en réponse au comportement de la Chine.

À l'alinéa *c*), il s'agit de respecter toutes les initiatives multilatérales antérieures en vue de la résolution de différends et de s'engager à mettre en œuvre un code de conduite contraignant.

En 2002, la Chine et les membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est ont signé la Déclaration sur la conduite des parties en mer de Chine méridionale. Les signataires ont convenu de respecter la convention des Nations Unies, de respecter la liberté de navigation et de vol, et de s'abstenir de mener des activités qui pourraient compliquer ou aggraver les différends. Bien que la Chine ait clairement et systématiquement fait fi de ces dispositions, la déclaration de 2002 demeure l'initiative multilatérale la plus complète en vue de résoudre les différends. Le respect volontaire de ses dispositions constitue une condition préalable essentielle à une solution diplomatique durable.

La Convention de 2002 engageait ses signataires à travailler à la mise en œuvre d'un code de conduite juridiquement contraignant. Cet appel à la négociation d'un code de conduite a été répété plusieurs fois par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et la communauté internationale depuis 2002, y compris lors de la réunion du G7 du mois dernier. Chaque fois, la Chine a manifesté un intérêt de pure forme pour l'établissement d'un code de conduite. Elle a refusé de participer sérieusement au processus et a utilisé son poids au sein de l'association pour fragiliser les tentatives de négociation.

[Traduction]

À l'alinéa *d*), il s'agit de s'engager à trouver une solution pacifique qui est conforme aux dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et à respecter les ententes de règlement conclues par la voie de l'arbitrage international.

Dans sa déclaration au sujet de l'interpellation, le sénateur Enverga a décrit en détail le processus d'arbitrage auquel les Philippines ont recours à l'heure actuelle à l'encontre de la Chine. En gros, les Philippines soutiennent que les revendications de la Chine à l'égard de la mer de Chine méridionale ne sont pas conformes au droit international ni à la convention des Nations Unies.

En réponse, la Chine a accusé les Philippines de saboter les tentatives d'en arriver à une solution négociée. Cette accusation ne tient pas compte du fait que les Philippines ont choisi l'arbitrage en tant que recours final uniquement lorsque plusieurs tentatives de trouver une solution multilatérale ont été bloquées par l'obstructionnisme chinois.

La Chine refuse de reconnaître les procédures et a annoncé qu'elle se soustrairait à la décision judiciaire exécutoire qui devrait être rendue cette année. Ce faisant, la Chine fait savoir qu'elle n'est pas disposée à se conformer à la convention des Nations Unies, qu'elle a pourtant ratifiée, et qu'elle n'est pas plus disposée à respecter le droit international lorsque celui-ci ne lui convient pas. L'attitude irresponsable de la Chine et son mépris total envers le droit international doivent être condamnés par le Canada et la communauté internationale.

*e*) Renforcer les efforts visant à réduire considérablement les impacts environnementaux des différends [...]

Non seulement la construction des îles nuit-elle à la paix et à la stabilité de la région, mais elle met aussi en péril sa biodiversité. Une étude publiée en mars par l'Université d'Hawaï révèle que le fait de construire des îles artificielles en draguant le récif cause des dommages irréparables au corail. Le processus de dragage recouvre les récifs et tapisse la mer environnante d'un nuage de sédiments qui tue la vie aquatique aux alentours, notamment le poisson dont dépend la population côtière de la mer de Chine méridionale. C'est plutôt ironique de voir que ces nations détruisent la région alors qu'elles tentent de la contrôler.

La construction d'îles artificielles entraînera de lourdes conséquences à long terme. Les récifs de corail qui servent de fondation à ces îles sont détruits pendant la construction. Par conséquent, il faudra encore plus de dragage et de destruction environnementale seulement pour maintenir l'île au-dessus du niveau de la mer. Enfin :

f) Que le Sénat exhorte le gouvernement du Canada à appuyer ses partenaires et ses alliés régionaux et à prendre les mesures additionnelles qui s'imposent pour désamorcer les tensions et rétablir la paix et la stabilité dans la région.

Honorables sénateurs, il est dans l'intérêt du Canada de veiller à ce que notre État respecte le droit international, notamment la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

Les intérêts nationaux du Canada sont menacés par les nouvelles puissances mondiales de la région de l'Asie-Pacifique. Le refus de la Chine d'établir des frontières maritimes conformément à la convention des Nations Unies crée un dangereux précédent, surtout que les yeux du monde se tournent vers le nord, l'Arctique, une autre région où les revendications se chevauchent.

Le comportement hostile de la Chine est d'autant plus troublant quand on sait qu'elle souhaite accroître sa présence dans l'Arctique. Les autorités chinoises présentent la Chine comme un État quasi arctique depuis au moins 2012. La Chine a également exprimé son souhait de jouer un plus grand rôle dans la gouvernance de l'Arctique, et a confirmé son statut d'observateur du Conseil de l'Arctique en 2013.

La Chine souhaite également accroître le nombre de navires marchands transitant par l'Arctique, y compris par le passage du Nord-Ouest, qui est situé en territoire canadien, comme en fait foi

un rapport publié le mois dernier par l'Administration de la sécurité maritime de Chine.

Si la Chine réussit à consolider sa position en mer de Chine méridionale en intimidant ses voisins et en faisant fi du droit international, qu'est-ce qui nous dit qu'elle ne fera pas la même chose en Arctique? Il est dans l'intérêt du Canada de s'assurer que tous les États respectent la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, et j'estime que nous devrions adopter une motion pressant le gouvernement d'agir plus résolument en mer de Chine méridionale et de mieux défendre les revendications du Canada en Arctique.

Honorables sénateurs, la mer de Chine méridionale a beau vous sembler à l'autre bout du monde, le fait est que les conflits qui y ont lieu nous touchent, et le Canada doit jouer un rôle plus important à cet égard.

Honorables sénateurs, il convient de signaler que c'est un Canadien, Alan Beesley, qui a contribué à inscrire le droit de la mer dans le droit international. Diplomate et fonctionnaire dévoué, il a été président du comité de rédaction rattaché à la conférence sur le droit de la mer de 1967 à 1983. Son travail, qui lui a valu le titre d'Officier de l'Ordre du Canada, a joué un rôle clé dans l'établissement de la convention révolutionnaire et dans l'inclusion des valeurs canadiennes que sont la liberté, l'équité et la collaboration dans le droit gouvernant notre patrimoine maritime collectif. Il faut maintenant exhorter le gouvernement à faire en sorte que ni la Chine, ni aucun autre pays, ne compromette ce patrimoine.

Merci.

**Des voix : Bravo!**

---